

travailler efficacement ensemble à la réalisation des objectifs de programme des institutions. Ce sommaire a donc deux buts: i) expliquer les prémisses sur lesquelles sont fondées les propositions; et ii) exposer les grands points de ces dernières.

MANDATS ET RESSOURCES:

Les institutions spécialisées des Nations unies, à vocation économique et sociale, sont essentielles au bien-être et au développement des Etats membres. Chaque institution a des activités nombreuses et variées, et opère dans les limites d'un domaine relativement bien défini et distinct. Les institutions spécialisées ont ceci d'exceptionnel qu'elles ont chacune un caractère unique et fonctionnent avec indépendance - ce qui, au niveau de l'ensemble du système, contribue à la définition des objectifs et à l'orientation, encourage l'acquisition de compétences techniques, développe la créativité, et favorise la réalisation de programmes productifs.

Le premier objectif des propositions du Canada est donc de veiller à ce que chaque institution soit dotée de tous les instruments budgétaires et financiers nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs de programme. A cette fin, il est proposé que les institutions soient dotées de trois enveloppes financières complémentaires:

- |                      |  |
|----------------------|--|
| Enveloppe principale | destinée à permettre aux institutions d'administrer leurs programmes et de s'autogérer de façon efficace;  |
| Enveloppe de réserve | destinée à permettre aux institutions de faire face aux principales éventualités financières prévisibles (inflation et fluctuations monétaires) et aux éventualités non prévisibles liées aux programmes, auxquelles pourraient avoir à faire face les Etats membres; et |
| Enveloppe spéciale   | destinée à permettre aux institutions de s'adapter avec souplesse aux nouvelles possibilités ou contraintes, ou à d'autres circonstances particulières.  |